

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Commune de PLONEVEZ-PORZAY

Par arrêté préfectoral du 17 décembre 2018, l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL COLIN pour l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kervelinge à PLONEVEZ-PORZAY avec mise à jour du plan d'épandage.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du 14 janvier au 10 février 2019 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de PLONEVEZ-PORZAY où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture, par écrit ou par voie électronique – [pref-dcppet@finistere.gouv.fr](mailto:pref-dcppet@finistere.gouv.fr).

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site Internet de la préfecture du Finistère – [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique : publications - publications légales – consultations du public – élevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2102-2a (élevage de porcs) fixées par l'arrêté ministériel du 27/12/2013 modifié.